

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 JUIN 2017

PRESENTS : Mme BOISSIER Gisèle ; M. GOUYARD Gilles ; M. FRANCES Christian ; Mme TIXIER Monique ; M. COMBE Jean-Pierre ; Mme GOMES Sandra ; M. MALOT Hervé ; M. PEINY Alain ; Mme THIVAT Emilie.

ABSENT EXCUSE : M. HUGUET Bruno qui a donné procuration à Mme BOISSIER Gisèle.

Madame Monique TIXIER a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 29 mars 2017 à l'approbation de l'assemblée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'au budget primitif 2017, des dépenses imprévues ont été inscrites en section d'investissement mais il y a lieu de diminuer leur montant car celui-ci ne respecte pas les règles de la comptabilité publique.

Les dépenses imprévues sont plafonnées et en ce qui concerne le budget voté cette année, le plafond était à 7.861,83 €. La somme de 13.000,00 € ayant été inscrite au c/020 dépenses imprévues, il est donc nécessaire de la diminuer.

Madame le Maire propose le virement de crédits suivant qui fait l'objet de la décision modificative n°1 au budget primitif 2017 :

c/020 dépenses imprévues	- 6.000,00 €
c/2315 immobilisation en cours installations techniques	+ 6.000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, adopte la décision modificative n°1.

TITRES DE RECETTES PAYABLES PAR INTERNET

Madame le Maire expose à l'assemblée, qu'à l'heure actuelle, les usagers qui reçoivent un avis des sommes à payer de la part de la Commune pour la location de la salle polyvalente ou pour une facture de garderie-cantine ont deux moyens de paiement à leur disposition : espèces ou chèques.

Il est désormais possible de payer une facture émise par une collectivité en ligne sur internet par carte bancaire grâce au dispositif TIPI.

Madame le Maire propose de mettre en place TIPI pour les factures de garderie-cantine qui sont adressées régulièrement chaque mois à une dizaine de familles.

Pour mettre en place ce dispositif il suffit de signer une convention avec la DGFIP et de paramétrer les logiciels de comptabilité côté mairie et côté trésorerie.

Avant que ce dispositif ne soit mis en place, il faut faire un test avec un usager volontaire (un parent d'élève). Ce dispositif pourrait fonctionner à partir du 1^{er} octobre lors de l'émission des factures concernant la garderie-cantine de septembre.

Madame le Maire précise que ce dispositif TIPI a un coût pour la Commune : ce sont les frais de commissionnements bancaires qui sont imposés par le GIE (Groupement d'Intérêt Economique) – Cartes bancaires sur lesquels la DGFIP n'a aucun pouvoir. Le coût est de 0,05 € par facture + 0,25 % du montant. Pour Montpensier, le coût serait d'environ 30 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, autorise Madame le Maire à signer une convention avec la DGFIP pour mettre en place le dispositif TIPI pour les factures de garderie-cantine.

MODIFICATION DES STATUTS DU S.I.E.G. DU PUY-DE-DOME

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'évolution de la législation et de la réglementation et le renforcement de la coopération intercommunale avec notamment la fusion de plusieurs communautés de communes modifient sensiblement la composition du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (S.I.E.G.) du Puy-de-Dôme et les compétences qu'il est susceptible d'exercer pour ses membres.

Afin d'assurer au S.I.E.G. la sécurité juridique de ses interventions pour les collectivités adhérentes, le 25 mars 2017, l'assemblée générale a adopté la modification de ses statuts qui concerne les points suivants :

- intégration de la Communauté Urbaine Clermont Auvergne Métropole
- création de treize secteurs intercommunaux d'énergie au titre de la compétence obligatoire de distribution d'électricité (Montpensier fait partie avec 24 autres Communes du secteur 1 Aigueperse)
- principe de représentation des collectivités membres au titre des compétences optionnelles et notamment l'éclairage public
- mode de consultation des membres en application des dispositions du Code Général des Collectivités Locales

Afin que cette modification des statuts du S.I.E.G. soit prise en compte par arrêté préfectoral, ses collectivités membres doivent les approuver à la majorité qualifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, adopte la modification des statuts du S.I.E.G. du Puy-de-Dôme.

EMPLOIS A L'ECOLE ET AUX SERVICES PERISCOLAIRES

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Contrat Unique d'Insertion de Madame Angélique BELLARD qui occupe les fonctions d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) à l'école ne peut pas être renouvelé. Dans la mesure où cette employée communale donne entière satisfaction, et que de plus, elle prépare le concours d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, elle propose de pérenniser son emploi.

Madame le Maire propose de créer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe de 25 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2017. Mme A. BELLARD, n'ayant pas encore obtenu le concours, pourra l'occuper en tant qu'agent contractuel pendant une durée maximale de 6 ans sur les fondements de l'article 3-3 5° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée qui permet le recrutement d'agents non titulaires sur des emplois imposés par des autorités extérieures à la collectivité comme c'est le cas lors de la création d'une classe maternelle. Lorsqu'elle sera reçue au concours, si elle souhaite continuer à travailler à l'école de Montpensier, elle sera nommée sur le poste en tant que stagiaire puis titularisée. Si au 1^{er} septembre 2023, elle n'a toujours pas obtenu le concours, elle pourra continuer en tant qu'agent non titulaire en contrat à durée indéterminée.

Le travail attendu pour ce poste est le suivant :

- aide à l'enseignant de maternelle (dans la classe et hors de la classe)
- surveillance des élèves à la récréation
- surveillance et encadrement des élèves lors des sorties scolaires
- encadrement des élèves aux services périscolaires (garderie, cantine, Nouvelles Activités Périscolaires)
- service de la cantine
- nettoyage et entretien courant des locaux scolaires et périscolaires
- nettoyage occasionnel des autres locaux communaux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime décide de créer un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe de 25 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2017.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Rythmes scolaires :

Madame le Maire expose au Conseil municipal que le ministre de l'Education Nationale a proposé le 8 juin 2017 un décret qui permettrait après avis du Conseil d'Ecole de revenir à la semaine des 4 jours par dérogation accordée au maire par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale. Le Conseil Supérieur de l'Education Nationale s'étant opposé à ce projet, pour l'instant, aucune décision n'est actée.

Dans l'attente, un sondage va être envoyé à toutes les familles qui ont un enfant inscrit à Montpensier pour la rentrée de septembre 2017.

Dans sa séance du 27 juin 2017, le conseil d'école fera ensuite un choix d'organisation de la semaine scolaire : maintien de la semaine de 4 jours et demi (lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi) avec des séances de Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) le lundi, jeudi et vendredi de 13 h 30 à 14 h 30 ou retour à la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Madame le Maire informe l'assemblée que les services départementaux de l'Education Nationale ne sont pas favorables à un changement pour cette année des rythmes scolaires dans la mesure où les décisions sont prises dans la précipitation avec peu de réflexion préalable et que de plus la Commune de Montpensier a établi un PEDT (Projet Educatif Territorial) pour 3 ans (de septembre 2016 à juillet 2018) prévoyant 9 demies-journées de classe par semaine avec 3 heures de NAP.

Par ailleurs, Madame le Maire précise qu'en cas de retour à la semaine de 4 jours, elle souhaite maintenir trois emplois à l'école et aux services périscolaires même si les trois agents ne sont plus nécessaires pour animer les NAP en trois groupes (petits, moyens, grands). En effet, ces trois emplois sont nécessaires pour assurer le ménage de la nouvelle salle de classe mise en service en septembre 2016 qui est d'une surface importante (70 m²) et pour permettre le remplacement inopiné d'un agent en arrêt de travail.

2 – Agence départementale d'ingénierie départementale :

Madame le Maire expose à l'assemblée que le Département a créé une agence départementale d'ingénierie territoriale qui proposera aux collectivités qui souhaiteront y adhérer des services de soutien juridique et technique dans différents domaines : voirie, milieux aquatiques, espaces naturels sensibles, eau potable et assainissement, assistance technique en amont de projets structurants, instruction des dossiers d'urbanisme, assistance dans les domaines administratifs, assistance en matière numérique.

Dans la mesure où la DDT (Direction Départementale des Territoires) cesse progressivement ses services d'assistance aux Communes, mission ATESAT dans un premier temps (arrêtés de circulation, alignements, maîtrise d'œuvre des travaux de voirie...) et sous peu instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme), il paraît opportun d'adhérer à cette agence d'ingénierie départementale. L'adhésion aurait un coût d'environ 2.500,00 € par an pour la Commune.

Madame le Maire propose d'attendre pour délibérer sur une éventuelle adhésion de la Commune de Montpensier car lors de la réunion de la conférence des maires qui aura lieu le jeudi 22 juin à Thuret, une personne interviendra au sujet de la mission en matière d'urbanisme de l'agence d'ingénierie départementale.

3 – Salle polyvalente :

a – Point sur les travaux :

Madame le Maire explique à l'assemblée que les travaux de réfection de la salle polyvalente ont pris du retard sur le lot charpente. Les travaux devraient être achevés début juillet.

Elle précise qu'un devis va être demandé à l'entreprise CHARTRON pour une réfection de l'ancien hall d'entrée qui n'avait pas été prévu au marché afin d'avoir une continuité concernant le plafond et le revêtement des murs.

b – Réflexion sur la révision du montant du loyer :

Compte tenu des travaux de réfection de la salle polyvalente, Madame le Maire invite le Conseil municipal à réfléchir à une éventuelle révision du montant de la location.

Plusieurs conseillers municipaux suggèrent d'améliorer les équipements notamment en matière de réfrigération.

Par ailleurs, un tri des chaises va être effectué et un lot de nouvelles chaises va être commandé.

4 – Gazpar :

Monsieur Gilles GOUYARD, premier adjoint, informe l'assemblée que le compteur communiquant « Gazpar » vient d'être installé au sommet de la tour de la mairie. Il s'agit d'une installation qui fera des relevés automatiques des compteurs gaz de plusieurs abonnés de Montpensier.

5 – Travaux sur les réseaux électriques et de téléphone rue du Pré d'Amour :

Monsieur G. GOUYARD, chargé de la voirie, informe l'assemblée que les travaux de dissimulation du réseau électrique basse tension, de l'éclairage public et de télécommunication sont achevés mais néanmoins des administrés ont signalé que les rues étaient dans le noir la nuit.

Après réclamation auprès d'EIFFAGE, l'entreprise qui a effectué les travaux, il s'est avéré que l'éclairage public ne fonctionnait pas car les gaines avaient été écrasées. Depuis, l'entreprise est intervenue et normalement les candélabres doivent éclairer.

6 – Elections :

Madame le Maire présente la nouvelle organisation des tours de garde lors du 2^e tour des élections législatives du 18 juin 2017 qui seront les suivants :

- 8 h 00 – 11 h 20 : Gilles GOUYARD – Sandra GOMES – Hervé MALOT
- 11 h 20 – 14 h 40 : Alain PEINY – Christian FRANCES – Emilie THIVAT-CLUZEL
- 14 h 40 – 18 h 00 : Gisèle BOISSIER – Bruno HUGUET – Jean-Pierre COMBE

7 – Agenda :

Madame Monique TIXIER, troisième adjoint, propose les dates suivantes pour la réalisation du prochain Echo de la Butte :

- mardi 20 juin, 19 h 00 : première réunion
- mercredi 28 juin, 19 h 00 : relecture
- lundi 3 juillet, 18 h 00 : distribution

Elle rappelle à l'assemblée qu'un concert de l'école de musique d'Aigueperse se déroulera vendredi 23 juin, à 18 h 30, à la Butte de Montpensier, avec un repli possible à l'église en cas d'intempéries. A l'issue du concert, une collation sera offerte sous l'auvent de la salle polyvalente.

Elle précise par ailleurs que le défilé du 13 juillet est prévu à 18 h 30. Elle souligne que le traiteur « Le Gourmet Fiolant » a établi un devis pour le repas champêtre avec des tarifs identiques à ceux des deux années précédentes.

Les modalités plus précises d'organisation de la fête du 13 juillet seront débattues lors de la prochaine réunion du Conseil municipal qui est prévue le 30 juin.